

Comité Technique Ministériel du 13 janvier

Une reconvoction, pourquoi faire ?

Lors du Comité Technique du 15 décembre dernier, deux points de l'ordre du jour ont fait l'objet d'un rejet unanime des fédérations représentatives ; une nouvelle convocation s'est donc avérée nécessaire.

A l'ordre du jour figuraient :

- ▶ Projet de décret relatif à l'Institut Mines Télécom
- ▶ Projet de décret relatif à une mesure d'organisation des enquêtes réalisées par les agents de la DGCCRF.
- ▶ Bilan de l'expérimentation sur l'entretien professionnel

Cette reconvoction a été rendue nécessaire par une nouvelle disposition de la loi du 5 juillet 2010, dont les initiateurs des « accords de Bercy » ont largement vanté les vertus dans le cadre d'un soi-disant dialogue social rénové.

Un dialogue social stérile

A la réception, de ce qui aurait dû être de nouvelles versions des projets de décret, il aura fallu se contenter en tout et pour tout d'un mot modifié dans le second point de l'ordre du jour, sans pour autant en changer fondamentalement la finalité.

FO Finances a dénoncé cette mascarade de ce qui augure bien mal de l'avenir du dialogue social institutionnel.

FO Finances a refusé de participer au vote sur la création de l'Institut Mines Télécom, le texte présenté n'ayant fait l'objet d'aucune modification depuis un mois.

Quant au projet de décret concernant la DGCCRF, tout en actant l'exclusion d'agents contractuels dans les enquêtes de cette direction, **FO Finances** a confirmé son opposition au projet de décret.

Entretien professionnel : Un bilan en trompe l'œil

L'administration a profité de ce Comité Technique pour présenter aux fédérations un bilan de l'expérimentation de l'entretien professionnel 2011.

Hormis la DGFIP et la DGCCRF, toutes les directions sont maintenant entrées dans le champ d'application de l'expérimentation qui supprime la notation au profit du seul entretien professionnel.

Les conclusions de l'administration, sans surprise, considèrent excellent ce nouveau dispositif, mettant en avant pour chaque direction le nombre supérieur d'agents bénéficiant au final d'une réduction d'ancienneté (entre 55 et 60% selon les directions) par rapport à 2010, et surtout la baisse du nombre de recours.

FO Finances a réaffirmé son opposition à la suppression de la notation, qui accentue la subjectivité de cet exercice annuel, et renforce le mal être des agents au travail.

La très forte baisse du nombre de recours gracieux ou hiérarchiques, n'est pas un acquiescement au dispositif, comme tend à le démontrer l'administration, mais plutôt un renoncement des agents face à la complexité du nouveau circuit imposé pour déposer un recours, pour un résultat très aléatoire dans une grande majorité de situations soumises à la CAP.

Enquêteurs de l'INSEE

A la demande des fédérations représentatives, le Comité technique a débattu de la situation conflictuelle des enquêteurs de l'INSEE, due au blocage des discussions sur leur projet de statut, en cours d'élaboration depuis maintenant plus de deux ans.

Le Président de séance a affirmé que les enquêteurs seraient bénéficiaires de toutes les dispositions de la loi en cours de débat au Parlement.

CCRF : Un audit à venir ?!

Trois ans après la création des DDPP, DDCSPP et DIRECCTE, un débat sur l'état de la DGCCRF a permis de réaffirmer les difficultés rencontrées par les personnels impactés en termes de missions, de conditions de travail, de règles de gestion...

En réponse le Chef de service de la DGCCRF, « tout en confirmant certaines disparités locales », a affirmé que « l'état des services n'avait pas connu d'évolution par rapport à la situation antérieure ».

Décidément, il ne doit pas disposer des mêmes réseaux d'information que les organisations syndicales, qui ne cessent d'être alertées par le sentiment d'abandon de plus en plus grand ressenti par les agents de cette direction.

Les fédérations ont voté à l'unanimité « pour un audit national sur les conséquences de la Réate pour les personnels de la DGCCRF ».

Au-delà, pour **FO Finances** un bilan contradictoire pour l'ensemble des directions, devrait être convoqué sur les conséquences de la RGPP et de la Réate à l'occasion d'un prochain CTM, en présence des ministres.

Convention de gestion avec le MEDDTL

Le président a annoncé qu'une nouvelle réunion s'était tenue avec son homologue du MEDDTL en fin d'année, qui devrait permettre la signature prochaine de la nouvelle convention de gestion des personnels, avant mi février. A suivre !

Le Comité Technique Ministériel a été suivi d'un groupe de travail permettant de finaliser le projet de règlement intérieur de cette nouvelle instance.

Sa présentation sera inscrite à l'ordre du jour du prochain CTM, prévu le 12 mars.